
Compte-rendu du Conseil communautaire Bastides de Lomagne
Du Lundi 1^{er} Février 2021 à 20h00 à la Ferme de la Cuture à Touget

Nombre de délégués en exercice : 56
Présents : 45
Procuration : 5
Excusés : 11
Votants : 50

Validation du Conseil Communautaire du 14 Décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

Mise à jour des statuts

Monsieur le Président informe l'assemblée que, possédant déjà la compétences assainissement, nous l'intégrons dans les compétences obligatoires dans nos statuts.

Adopté à l'unanimité.

Vente de matériels des services techniques

Suite au renouvellement du matériel des services techniques, Monsieur le Président propose la vente de deux engins dans l'état : un cylindre BOMAG pour la somme de 500€, et un tractopelle FAI pour la somme de 3000€. Ces 2 matériels seront sortis de l'inventaire.

Adopté à l'unanimité.

Validation du rapport Commission Intercommunalité d'Accessibilité (CIA) 2020 et membres de la commission

M. le Président informe que la commission intercommunale d'accessibilité n'a pas pu se réunir en 2020 à cause des conditions sanitaires

La commission a pour objectif de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Etablir un rapport annuel présenté au Conseil Communautaire et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.
- Faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements aux personnes handicapées
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) situés sur son territoire de compétence qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Cette commission est composée de :

Représentants des élus du territoire :

- Mme BIGOURDAN, élue de Mauvezin
- Mme MEHEUT, élue de Cologne
- Mme CLAMENS, élue de St-Clar
- M ; MANTOVANI, élu de Solomiac
- Mme SACCARO, élue de GAUDONVILLE
- Mme DELAYE, élue de ROQUELAURE
- M. SAGANSAN, élu de Monbrun

Représentants des associations d'usagers :

- Christine GRENIER, Centre social ARCOLAN
- Yves CORVAISIER, Régie Rurale de Services à MAUVEZIN

- Eugénie CARRERE, Génération Mouvement 32 de Tournecoupe
- Fernande CARRERE, Génération Mouvement 32 de Mauvezin
- M. Christian VILLENEUVE, président de la MNT (Mutuelle Nationale des Territoriaux)

Représentants des personnes handicapées :

- Guy MARQUILLIE, Association « bouchons d'amour »
- M.MARC, foyer d'accueil médicalisé La TUCOLE de St-CLAR
- André BIELLE, association PMR
- Mme Brigitte GRANIER, aide à domicile au CIAS

Adoptée à l'unanimité.

Validation du Plan d'Action Prévention 2020

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire du fait que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

L'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire et doit être réalisée par unité de travail.

Le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité, et a été validée par le CT/CHSCT en date du 21 Janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Convention SATESE* – Mission Assistance Technique pour l'Assainissement Collectif

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de son dispositif d'Ingénierie territoriale, le Département du Gers reconduit pour la période 2021-2026, une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif, pour les réseaux de collecte et les stations d'épuration de toutes capacités.

Le Département propose d'assurer cette mission pour notre système d'assainissement collectif par la signature de la convention ayant pour nouveauté un principe de gratuité pour une durée de 6 ans.

(* Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration)

Adoptée à l'unanimité.

Désignation des membres pour les comités opérationnels du SYGRAL*

Monsieur le Président expose à l'assemblée que faisant suite à l'installation de sa nouvelle assemblée délibérante, organisée le 8 septembre 2020, le Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne souhaite désormais mettre en place des comités opérationnels des quatre secteurs qui composent son territoire actuel d'intervention. (*SYndicat de Gestion des Rivières Astarac Lomagne)

Candidatures pour le secteur opérationnel « Gimone aval » - 5 sièges

| | |
|--------------------|----------------|
| SOLOMIAC | Guy MANTOVANI |
| SAINT CRICQ | Serge CETTOLO |
| SAINT ORENS | Marceau DORBES |
| SAINTE ANNE | Guy LACOURT |
| PESSOULENS | Pascal GOUGET |

Adoptée à l'unanimité.

Candidature pour le secteur opérationnel « Ayroux/Sère/St-Michel » - 1 siège

| | |
|-----------------|--------------------|
| CASTERON | Christiane PIETERS |
|-----------------|--------------------|

Adoptée à l'unanimité.

Candidatures pour le secteur opérationnel « Arrats aval » - 5 sièges

| | |
|--------------------|--------------------|
| AVEZAN | Joël DURREY |
| BIVES | Chantal CALAC |
| LABRIHE | Christian PONTAC |
| MAUVEZIN | Christophe LABORDE |
| MONFORT | Régis LAGARDERE |
| TOURNECOUPE | Patrick BET |

Le nombre de candidats étant de 6, Monsieur le Président du SYGRAL informe l'assemblée que le nombre de candidature peut être porté à 6.

Adoptée à l'unanimité.

Candidatures pour le secteur opérationnel « Arrats Gimone amont » - 1 siège

| | |
|---------------|-----------------|
| TOUGET | Philippe DUPOUY |
|---------------|-----------------|

Adoptée à l'unanimité.

Adhésion d'un nouveau membre au sein de la SPL Eaux de la Barousse Save

Le Président expose à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées de 'Arbas et du Bas Salat (SIEVABS) souhaite entrer dans le capital de la Société Publique Locale Eaux Barousse Comminges Saves pour confier l'exploitation du service public d'assainissement collectif de la Zone d'Activité de Montsaunès à la SPL.

Adoptée à l'unanimité.

Point sur le SDAN*

(*Schéma D'Aménagement Numérique)

Monsieur le Vice-Président réalise un point sur le SDAN. L'objectif Gers Numérique était, en 2017, d'offrir 8 mégabits à tous, en réalisant une montée en débit des sous-répartiteurs, en mettant en place le réseau Wifi, en réalisant un accompagnement financier pour les connexions satellites. Depuis 2017, le réseau FTTH (Fiber To The Home) a été créé dans les communes identifiées par les élus.

En 2020, la décision est prise de couvrir à 100% la fibre sur le département. En Janvier 2021, la création de la SEMOP (Société d'Economie Mixte à OPération Unique) a pour objectif de couvrir 100% des Gersois en 2025.

Modification des statuts Syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Lomagne nous demande de délibérer pour modifier les statuts en remplaçant dans l'Article 2 « Sièges du Syndicat » la phrase « le siège du syndicat est fixé à la mairie d'Esparsac 82500 » par « le siège du syndicat est domicilié à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise 413 rue d'Esparsac-BP 34-82500 Beaumont de Lomagne. Le Secrétariat sera organisé dans les locaux les plus adaptés et choisis par le Président »

Adoptée à l'unanimité.

Bail avec le club de voile de Thoux

Vu la délibération du 4 Novembre 2013 approuvant le projet de création et son mode de financement avec l'association du Club de Voile dans le cadre du contrat de location – vente ;

Vu la délibération du 13 Juin 2016 modifiant le plan de financement et prévoyant un loyer ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée le résultat de l'étude de ce dossier par le notaire et la trésorerie.

Il en résulte la mise en place d'un bail du secteur libre entre l'association du club de voile et la Communauté de Communes Bastides de Lomagne.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire la mise en place d'un bail pour une durée de 1 an renouvelable pour un montant de 442€ TTC.

Adopté à la majorité. (POUR : 46 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 3)

Création d'une Zone d'Activité Economique à Cologne – Achat de terrain

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire l'opportunité d'acheter un terrain pour y implanter une ZAE sur la commune de Cologne.

Il propose l'acquisition d'une parcelle cadastrée AD 50, située lieu-dit Chemin Grand, au prix de 5€ le mètre carré d'une contenance de 24483m².

Adopté à la majorité. (POUR : 49 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 0)

Aide FISAC* – Les Ateliers du Mimosa – Saint Clar

(Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce)

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire du projet d'aménagement du local d'activité pour une mise en sécurité et pour l'accessibilité du public de l'EIRL Les Ateliers du Mimosa.

Coût prévisionnel de l'investissement : 8 732.96€ HT

Aide FISAC – 30% : 2 619.88€

Autofinancement – 70% : 6 113.08€ HT

Adoptée à l'unanimité.

Aide FISAC – Brasserie l'Excuse - Mauvezin

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire du projet d'aménagement d'un espace d'accueil et de convivialité à la brasserie de la SAS L'Excuse.

Coût prévisionnel de l'investissement : 25 056.65€ HT

Assiette plafonnée : 20 000€ HT

Aide FISAC – 30% : 6 000€

Autofinancement – 70% : 14 000€ HT

Adopté à l'unanimité.

Convention partenariale Région/CCBL pour le dispositif L'OCCAL

Monsieur le Président expose à l'assemblée compte tenu du contexte, et le fait que la Région et des EPCI du Gers souhaitent prolonger de 2 mois (février-mars) le dispositif de la convention pour le Volet 1 (avance remboursable) et le Volet 2 (subvention) et de réabonder l'enveloppe de 36 510€ correspondant au reliquat de l'enveloppe prévue pour le Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie.

Adoptée à l'unanimité.

Création du budget annexe pour la ZAE de Cologne

Monsieur le Président précise à l'assemblée que la ZAE de Cologne doit être individualisée au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers. Et que par ailleurs, des dispositions fiscales spécifiques imposent que chaque opération d'aménagement de zone fasse l'objet d'un secteur distinct pour l'application des droits à déduction et d'une déclaration de TVA distincte.

Adoptée à l'unanimité.

Acquisition et aménagement de la ZAE à Cologne

Monsieur le Président présente le projet d'acquisition et d'aménagement de la ZAE à Cologne.

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Achat du terrain | 122 145 € |
| Honoraire Maîtrise d'œuvre | 42 300 € |
| Travaux d'aménagement | 592 963 € |
| Total | 757 678 € HT |

Pour cela, Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| DETR – 45% | 340 955.10 € |
| Autofinancement CCBL – 55% | 416 722.90 € |

Adoptée à l'unanimité.

Travaux d'aménagement et rénovation énergétique du siège

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de réaménager le siège de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne pour faire face à un accroissement des effectifs dans les services dont notamment la présence de la conseillère aux décideurs locaux.

Il précise que le contexte sanitaire impose une nouvelle répartition des agents par bureau pour respecter les protocoles COVID.

Vu le PCAET et l'action sur les performances énergétiques adoptée le 24 Septembre 2019, il propose la pose de panneaux photovoltaïque afin d'alimenter les sites de la CCBL dans un rayon de 2kms.

Il présente le projet d'aménagement et de rénovation énergétique du siège de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne.

| | |
|--|-----------------|
| Aménagement des combles | 120 081 € |
| Pose de panneaux photovoltaïque | 72 445 € |
| Travaux Aménagement extérieur | 12 552.98 € |
| Honoraires | 21 700 € |
| TOTAL | 226 778.98 € HT |

Pour cela, Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| DETR – 45% | 102 050.54 € |
| Région – 25% | 56 694.75 € |
| Département – 10% | 22 677.90 € |
| Autofinancement CCBL – 20% | 45 355.80 € |

Adoptée à l'unanimité.

Construction d'un ALSH* périscolaire sur le groupe scolaire à Mauvezin – Tranche I – Plan de financement

(*Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Monsieur le Président présente le projet de la construction d'un ALSH à Mauvezin afin d'accueillir dans de meilleures conditions avec des locaux adaptés. Il sera situé dans le jardin de l'école à Mauvezin.

Il propose le plan de financement prévisionnel – tranche I :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Etude de faisabilité | 1 800 € |
| Frais annexes | 89 820 € |
| Travaux de construction | 100 000 € |
| TOTAL TRANCHE I | 191 620 € |

Montant prévisionnel Tranche I et 2 : 574 233.83 € HT

Adopté à l'unanimité.

Vote des taux de la Communauté

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Le Président propose à l'assemblée délibérante le taux suivant pour l'année 2021 : taxe foncière bâti à 5.44%.

Adopté à la majorité. (POUR : 43 ; CONTRE : 3 ; ABSTENTION : 4)

Mise à disposition d'agents de la CCBL à l'EPIC Office de Tourisme Bastides de Lomagne

Monsieur le Président souhaiterait mettre à disposition à l'EPIC Office de Tourisme Bastides de Lomagne un fonctionnaire pour assurer ses missions de conseillère en séjours.

Cette mise à disposition est effective à compter du 1^{er} Janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Une participation de la collectivité d'accueil sera réglée de la façon suivante : remboursement du salaire et des charges patronales au prorata de la durée hebdomadaire de travail, trimestriellement.

Adoptée à l'unanimité.

Modification du tableau des emplois

Le Président propose au conseil communautaire de modifier le tableau des emplois comme suit :

Création de poste

1 poste d'attaché territorial, titulaire à 8H hebdomadaires à compter du 01/01/2021.

Diminution de postes

1 poste de rédacteur, titulaire de 31H à 28H à compter du 01/01/2021.

1 poste d'assistant d'enseignement artistique en violon, non titulaire de 2,70H à 2,30H à compter du 01/01/2021.

1 poste d'assistant d'enseignement artistique en violoncelle, non titulaire de 2,30H à 1,90H à compter du 01/01/2021.

Suppression de poste

1 poste de secrétaire de mairie à 8H

Adoptée à l'unanimité.

Délibération sur le cycle du travail, week-end et jours fériés

Monsieur le Président présente les différents cas d'intervention week-end et jours fériés :

Ponctuel : Les techniques, la culture, les réunions pour toutes les filières, convenance personnelle avec autorisation du supérieur hiérarchique, ou pour participer à un évènement.

Conditions : Besoin ponctuel, Agents volontaires et dans la limite d'un nombre d'agent plafonné pour ne pas remettre en cause la continuité du service public

Permanent : L'OT est sur un cycle du lundi au dimanche dans le respect du repos hebdomadaire par roulement des agents.

Contrepartie : Dans tous les cas, il s'agit d'un repos compensateur majoré. Sauf pour convenance personnelle où les heures sont remplacées.

Pour nécessité de service, sur demande expresse de l'employeur, le repos compensateur horaire sera doublé.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Chambre d'Agriculture recherche un bureau du 1^{er} avril au 15 mai 2021 pour recevoir les agriculteurs pour la PAC.

Séance levée à 23h30.